



Procès-verbal

Séance du Conseil Communal de Bottens

24 juin 2019

19h00

Présidence : Bailly Sébastien

10 **Ordre du jour modifié**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mai 2019.

2. Communications du bureau du Conseil Communal.

3. Communications de la Municipalité.

4. Préavis 2019-08 relatif au rapport de gestion 2018.

Commission de gestion

5. Préavis 2019-09 relatif aux comptes de fonctionnement 2018.

Commission de gestion

6. Interpellation de Monsieur Clot relative à la réfection de la RC 501.

20 7. Proposition de Monsieur Ecoffey relative à un vote consultatif sur la position du Conseil Communal de Bottens sur le budget de l'ASIRE attribué aux camps et aux courses.

8. Elections statutaires.

9. Propositions individuelles et divers.

Monsieur le Président

Souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à la Municipalité in corpore ainsi qu'à Madame Bocksberger (boursière communale), Monsieur Philippe Gerber (secrétaire municipal) Madame Christiane Panchaud (secrétaire municipale adjointe) et au public.

Appel

30 Excusés : Frey Sophie et Oyon Patrick
Absent : Artibani Gaston

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte et invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

Ordre du jour

Monsieur le Président

Vous avez reçu par courrier deux demandes de modifications de l'ordre du jour. Il s'agit de deux points à ajouter avant les élections statutaires et les propositions individuelles :

40 Point 6 : Interpellation de Monsieur Clot relative à la réfection de la RC 501.

Vote

- Oui : 39
- Non : 1
- Abstention : 0

Point 7 : Proposition de Monsieur Ecoffey relative à un vote consultatif sur la position du Conseil Communal de Bottens sur le budget de l'ASIRE attribué aux camps et aux courses.

Vote

50

- Oui : 38
- Non : 0
- Abstention : 2

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter les deux modifications de l'ordre du jour.

60

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mai 2019

Monsieur Bertrand Clot

A la page 14, dernier paragraphe, il faut remplacer « ne n'est pas acceptable » par « ce n'est pas acceptable ».

Vote

- Oui : 38
- Non : 0
- Abstention : 2

70 **Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2019 tel que modifié est accepté.**

2. Communications du bureau du Conseil Communal

Monsieur le Président

N'oubliez pas de rendre votre fiche d'indemnité à la secrétaire au plus tard demain à midi. A l'issue de cette séance aura lieu le traditionnel repas du Conseil communal à l'Ecusson Vaudois.

3. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic

80 Nous vous communiquerons des informations sur la RC 501 au point 6, après l'intervention de Monsieur Clot.

Lors de la séance du 20 mai dernier, vous avez accepté le préavis N° 2019-04 relatif à la réfection des banquettes de la route de Froideville avec pose d'une bordure. Les travaux vont commencer au mois de juillet de cette année.

Concernant le Pressoir, l'entreprise Pittet Construction S.A. adjudicataire de la partie maçonnerie va commencer les travaux cet été.

Monsieur Gérard Stettler

90 Il nous restait une suspicion de fuite d'eau sur la route de la STEP. Nous avons mis la conduite sous pression et en réalité il n'y avait pas de fuite. Nous avons en principe trouvé toutes les fuites sur notre réseau.

4. Préavis 2019-08 relatif au rapport de gestion 2018

Monsieur Michel Allaz

Lit la conclusion du rapport de la commission de gestion.

100 *Monsieur le Président*

Personne ne demande la parole.

Monsieur François Zürcher

Ce rapport reflète très bien les activités de la Municipalité durant l'année. Je remercie la Municipalité pour leur travail.

Vote sur le préavis N° 2019-08

- Oui : 40
- Non : 0
- Abstention : 0

110

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2019-08 tel que présenté :

De donner décharge à la Municipalité de sa gestion 2018 des affaires communales.

5. Préavis 2019-09 relatif aux comptes de fonctionnement 2018

Monsieur Michel Allaz

Lit la conclusion du rapport de la commission de gestion.

Monsieur le Président

Pour rappel, seuls les comptes sont soumis au vote. Le résumé des comptes d'investissement, les bilans comparés ainsi que les charges et revenus par nature ne sont pas soumis au vote.

120

Monsieur Lucien Ecoffey

En additionnant les comptes 5100 et 5200, nous arrivons à un total de CHF 696'429.55 pour notre participation à l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE). Or, dans les comptes de l'association, la participation de Bottens s'élève à CHF 747'900.-. D'où provient cette différence d'environ CHF 50'000.- ?

Madame Joanna Bocksberger, boursière

Il s'agit de la location du collège des Lionceaux et de la salle polyvalente. Le but étant d'éviter des transferts de fonds.

130 Vote sur le préavis N° 2019-09

- Oui : 38
- Non : 0
- Abstention : 2

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2019-09 tel que présenté :

De donner à la Municipalité son approbation sur les comptes de fonctionnement 2018.

6. Interpellation de Monsieur Clot relative à la réfection de la RC 501

Monsieur Bertrand Clot

140 Présente son interpellation « Pour une fermeture raisonnée et raisonnable de la RC 501 entre Cugy et Bottens » concernant l'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) de mai 2019 accordant au Conseil d'État un crédit d'ouvrage de CHF 9'950'000.- pour financer les travaux de réhabilitation de la route cantonale 501-B-P entre Cugy et Bottens sur le territoire des communes de Cugy, Bretigny-sur-Morrens et Bottens.

À aucun moment il n'est précisé dans l'EMPD la fermeture totale de cet axe. Les raisons de notre opposition à ce projet de fermeture sont de 3 ordres :

- **Climatique**

150 Détourner la circulation pendant 24 mois c'est augmenter la charge CO2 de manière très importante : La longueur du détour est de 2'950m au minimum soit 2.950 km. Cette distance est sensiblement allongée selon le point de départ du contournement. Pour le calcul qui suit on prendra la distance la plus courte, soit le contournement du chantier par Froideville :

2,950 km x 8500 véhicules représentent 25'075 km par jour. Cela donne, sur 24 mois une distance kilométrique de :

$25'075 \times 365 = 9'152'375 \text{ km/ annuel}$

$9'403'125 \times 2 = 18'304'750 \text{ km sur 2 ans}$

Soit : 457 fois le tour de la terre.

La moyenne suisse de charge CO2 par véhicule léger est de 136 grammes par km. La charge CO2 pour la période déterminée sera de :

$18'304'750 \times 0.136 \text{ g/km} = 2'489'446 \text{ kg}$

160 Ce qui représente l'équivalent annuel de : 2489,446 tonnes de CO2.

• **Technique**

Coût de réalisation du projet. Selon l'EMPD qui sera présenté au Grand Conseil :

poste budgétaire	%	Clé	libellé de la clé	Montant HT	Total HT
100	2%		Honoraires		
		112	EPRC (études avant décret)	60'000	
		112	Ingénieurs et spécialistes (pédologue, sécurité,...)	140'000	
					200'000
200	3%		Terrains		
		221	Acquisitions de terrains	150'000	
		222	Indemnités pour perte de culture	150'000	
					300'000
300	85%		Tracé		
		331	Chaussée	7'850'000	
					7'850'000
400	9%		Ouvrages d'art		
		441	Pont et ouvrages de soutènement	840'000	
					840'000
600	1%		Frais divers		
		661	Divers	50'000	
					50'000
100%			Total HT sans recettes		9'240'000
			TVA (arrondi)	7.7%	710'000
			Total brut TTC		9'950'000
			Total du crédit demandé – net TTC		9'950'000

170 Ci-après le coût total du projet avec la participation financière de chaque partenaire (TTC) :

Etat de Vaud	93.7%	9'950'000.-
Commune de Bretigny-sur-Morrens	4.2%	450'000.-
Commune de Cugy	0.5%	50'000.-
SIL (services industriels de Lausanne)	1.6%	165'000.-
Total	100%	10'615'000.-

La part de chaque partenaire sera facturée directement par l'entreprise de construction.

180 La répartition financière concerne des travaux spécifiques aux communes et aux services industriels de Lausanne (SiL). Il s'agit de la correction de la croisée de Bretigny-sur-Morrens sur son propre territoire, d'un prolongement de trottoir sur la commune de Cugy et d'aménagements technique pour les SiL.

Réfection des ouvrages d'art : Pont sur le Talent : Les travaux prévus visent à augmenter la durée de vie de l'ouvrage et à l'élargir. Ceux-ci consistent à :

- démonter les glissières existantes ;
- démolir le trottoir et les bordures existants ;
- démolir les couches de chaussée et le béton en mauvais état en partie supérieure de dalle ;
- élargir l'ouvrage de chaque côté et reconstruire les bordures et le trottoir ;
- poser une couche de BFUP (béton fibré à ultra-haute performance) qui fera, à la fois, office de béton d'enrobage (en remplacement de la partie démolie) et d'étanchéité ;
- 190 - construire la nouvelle structure de chaussée ;
- poser de nouvelles glissières.

Ces travaux devront être réalisés en maintenant la circulation. Le phasage des travaux en tiendra compte et le trafic sera géré par demi-chaussée au moyen de feux. Une fois les travaux effectués, le gabarit du pont sera en conformité avec le type de transports exceptionnels autorisés à circuler sur la RC 501.

Mur de soutènement : Le mur sera remplacé par un nouvel ouvrage équivalent avec les mêmes dimensions en surface. Voûtage du Combron : Une remise en état de la tête d'aqueduc aval du voûtage sera réalisée sans changer les dimensions de l'ouvrage.

Dans le tableau suivant nous allons abordés les coûts par journée de travail :

200 Montants pris en compte pour les travaux d'aménagements routiers de la RC 501.

Poste Budgétaire	%	Clé	Libellé de la clé	Montant HT	Total HT
100	2%		Honoraires		
		112	EPRC (étude avant décret)	60'000	
		112	Ingénieurs et spécialistes (pédologues, sécurité, ...)	140'000	
				200'000	
200	3%		Terrains		
		221	Acquisition de terrains	150'000	
		222	Indemnités pour perte de culture	150'000	
				300'000	
300	85%		Tracé		
		331	Chaussée	7'850'000	7'850'000
400	9%		Ouvrages d'art		
		441	Pont et ouvrages de soutènement	840'000	840'000
600	1%		Frais divers		
		661	Divers	50'000	
				50'000	
	100%		Total HT sans recettes	9'240'000	
			TVA arrondi	710'000	
			Total brut TTC	9'950'000	
			Total du crédit demandé - TTC	9'950'000	
			Montant alloué aux travaux GC		8'690'000
			<u>Hors Taxes</u>		

24 mois = 504 jours ouvrables.

Chiffre d'affaire par jour ouvrable : 8'690'000 : 504 = 17'242.00 frs

Selon les renseignements pris auprès d'un bureau d'ingénieur et d'une entreprise active dans le secteur routier il ressort les éléments suivants :

Chiffre d'affaires journalier par ouvrier sur un chantier de génie civil. Ce chiffre évolue de manière très différente en fonction des travaux à réaliser. Exemples pour un employé selon les travaux à effectuer.

Petits travaux d'entretien et arrangement bordures, etc :

140 à 180 frs de l'heure 160.- frs x 8.5 h = 1360.- frs

210 Pose d'enrobé :

300 à 450 frs de l'heure 375.- frs x 8.5 = 3187.50 frs HTT

Ces montants sont basés sur l'ensemble des éléments composant un chiffre d'affaire soit : Main d'œuvre – charges sociales – charges d'entreprise – outillages – transport – matériel – matériaux – machines – risques et bénéfice.

La projection ci-après est calculée sur un prix horaire moyen estimé à 280.- frs :

Prix d'une journée de travail par ouvrier : 280 x 8.5 = 2'380.- frs

N° Equivalent/plein temps par jour sur le chantier : 17'242 frs : 2'380 = 7,2 ETP

- **Economique**

220 Les km de détours provoqueront une augmentation sensible des frais de véhicules pour les pendulaires concernés et les nombreux utilisateurs habituels. Ces km supplémentaires seront-ils déductibles fiscalement pour les pendulaires ? (Environ 1'400 km annuels supplémentaires). Pour les entreprises c'est une perte de temps donc pertes économiques. Pour les commerçants on pense ici :

Station d'essence : Chute des ventes

Restaurant chinois et Ecusson Vaudois : Diminution de clientèle

Epicerie Clément : Perte sèche sur le chiffre d'affaires généré par les clients de passage.

230 Quels impacts réels directs ou indirects ? Par exemple : Suppression de postes de travail, horaire de fermeture épicerie/poste/restaurant, agriculture (temps supplémentaire pour rejoindre les surfaces agricoles, vente direct ou labyrinthe). Pour Bretigny : Garages, industries, restaurant.

Au vu des éléments développés et néanmoins pondérés ci-dessus :

Nous sommes en droit d'attendre plus de précision quant à la nécessité de fermer de manière complète ce secteur routier pour une durée de 24 mois. Si cette interpellation est acceptée, elle sera retransmise à la Municipalité par le bureau du Conseil sous forme de résolution qui reprendra le même texte puisqu'il n'est pas contraignant et débouchera éventuellement sur une pétition à adresser à la DGMR et à la Commission des pétitions du Grand Conseil.

Monsieur le Président

240 Pour rappel, selon le règlement du Conseil, un membre du Conseil peut présenter une interpellation et proposer à l'assemblée l'adoption d'une résolution à la fin de la discussion qui suit la réponse de la municipalité à l'interpellation. La résolution consiste en une déclaration à l'attention de la municipalité et n'a d'effet contraignant pour celle-ci.

Monsieur Clot a également parlé d'une pétition qui a pour but d'appuyer l'interpellation. Elle reprend le même texte de l'interpellation. Il s'agit d'une interprétation du règlement du Conseil de décider qu'une pétition peut émaner des membres du Conseil. Vous avez la possibilité de signer cette pétition en fin de séance.

Monsieur Frédéric Riva

Cette pétition nous la signons en tant que citoyen et non en tant que conseiller. Peut-on également la faire signer par d'autres citoyens qui ne sont pas membres du Conseil ?

250 *Monsieur le Président*

Il est précisé dans la pétition que les signataires sont membres du Conseil communal de Bottens. Nous devons tenir compte des délais.

Monsieur Bertrand Clot

Dans l'interpellation c'est écrit « Le conseil communal par voie d'interpellation souhaite... » et dans la pétition « Les pétitionnaires, par le dépôt de cette pétition, souhaitent... » avec une feuille de signatures précisant « Les signataires sont membres du conseil communal de Bottens ». Nous pouvons tout à fait envisager d'ajouter une deuxième feuille pour des signataires externes.

Monsieur le Syndic

260 La semaine passée j'ai obtenu des informations orales de la DGMR. Ils arriveraient à trouver une solution de 8 mois de fermeture complète de la route, 4 mois d'ouverture durant l'hiver et à nouveau 8 mois de fermeture.

Monsieur Bertrand Clot

La version officielle à ce jour est une fermeture complète de la route de 24 mois. L'adoption d'une résolution permettra à la Municipalité d'exiger un courrier écrit.

Monsieur Lucien Ecoffey

Lausanne Région et l'Association de Développement Région Gros-de-Vaud sont affectées par la fermeture de cette route. Quelles sont leurs positions par rapport à cette fermeture ?

Monsieur le Syndic

270 Nous n'avons pas pensé à approcher ces associations. Nous allons le faire rapidement.

Monsieur Frédéric Riva

Nous avons des députés dans la région du Gros-de-Vaud qui ont un droit de vote. Est-ce que nous pouvons leur transmettre une copie de notre pétition ?

Des reports de trafic conséquents vont touchés des communes avoisinantes telles que Malapalud, Assens, et Froideville. Où en sont les discussions avec ces communes ?

Monsieur Bertrand Clot

280 Transmettre la pétition aux député(e)s de la région du Gros-de-Vaud me paraît essentiel. Monsieur Jean-François Thuillard, Syndic de Froideville et Député au Grand Conseil est également Président de la commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité 2017-2022.

Monsieur Jean-François Métraux

Nous avons des constructeurs et des professionnels au sein du Conseil. Est-ce que raisonnablement ces travaux peuvent être réalisés plus rapidement ?

Monsieur David Bailly

Lors d'une fermeture complète de la route, nous pouvons séparer le tronçon en plusieurs lots et mettre un certain nombre d'ouvriers par lot. Je pense que nous pouvons facilement arriver à 21 personnes qui travaillent en simultané.

Monsieur le Président

290 Merci de rester concentrer sur l'interpellation de Monsieur Clot et ne pas partir sur la réalisation des travaux de la RC 501.

Monsieur Claude Diday

Je souhaite remercier Monsieur Clot pour tout ce travail et j'engage le Conseil à appuyer l'interpellation et la pétition. Il serait judicieux de consulter les communes alentours, ainsi la commune de Bottens aura fait son devoir. Il faudra aussi penser à aviser la Presse.

Vote sur l'interpellation de Monsieur Clot

- Oui : 40
- Non : 0
- Abstention : 0

300

Le Conseil communal de Bottens décide d'adopter une résolution :

Pour une fermeture raisonnée et raisonnable.

310 Lors des 2 dernières séances du conseil communal, la municipalité, au point communications, nous a informés des intentions du service des routes de procéder à un entretien lourd de la RC 501 entre Cugy et Bottens et pour ce faire, de fermer cet axe pour une période de 24 mois. Le conseil communal par voie d'interpellation souhaite que la municipalité reprenne contact avec le service des routes afin d'étudier des solutions moins contraignantes pour notre commune et la population environnante. Il ne s'agit pas pour le conseil communal de s'opposer en tant que tel à ce projet, ces travaux sont nécessaires, indispensables, sécuritaires, écologiques et relèvent même d'une certaine urgence. Cela ne fait aucun doute et nous en sommes conscients. C'est bien la durée de fermeture à toute circulation qui pose réellement problème.

24 mois Impensable - Irréaliste – Inadmissible.

Le Conseil Communal comprend que lors de travaux spécifiques cela nécessite des périodes de fermeture. Il souhaite néanmoins que ces interruptions soient les plus courtes possible et permettent de maintenir un sens de circulation dans le sens Bottens Cugy et ce, pendant la plus grande partie des travaux.

Le Conseil Communal souhaite aussi être renseigné de manière régulière sur l'avancée des travaux ainsi que la durée évolutive de la fermeture complète de la route.

320 **7. Proposition de Monsieur Ecoffey relative à un vote consultatif sur la position du Conseil Communal de Bottens sur le budget de l'ASIRE attribué aux camps et aux courses**

Monsieur le Président

Selon les informations obtenues auprès du Préfet, un vote consultatif proposé par un délégué d'une association intercommunale n'a jamais été organisé lors d'une séance de Conseil communal. Ce vote n'a aucune valeur contraignante pour les délégués à l'ASIRE. Peut importe le résultat de ce vote, ils seront libres de voter ce qu'ils veulent lors de l'assemblée de l'ASIRE en septembre 2019.

Monsieur Lucien Ecoffey

330 Il s'agit de voter un budget. Quels moyens décidons-nous de donner aux écoles pour partir en camp ? Le Tribunal fédéral par un arrêté a décidé de supprimer la participation des parents. Pour l'ASIRE cela représente une diminution des finances disponibles pour ces camps. Est-ce qu'on compense cette perte financière en augmentant le budget pour les camps ou pas ? Avec Madame Frey nous avons besoin de savoir quelle stratégie de vote vous nous donnez pour ce budget. A savoir :

A. Maintien du budget "camps et activités" au même niveau que les années précédentes.

B. Augmentation du budget "camps et activités" avec conséquences sur le résultat de l'ASIRE mais sans conséquence directe sur la participation des communes.

340 C. Compensation totale de l'absence de participation financière des parents même si cela doit augmenter de façon directe la participation financière des communes.

Le budget 2020 de l'ASIRE n'est pas encore disponible. C'est pourquoi nous ne vous présentons aucun chiffre concret.

Madame Carine Delpierre, Municipale

Suivant le budget déterminé, cela peut représenter une augmentation de plusieurs points d'impôts pour certaines communes. Certaines personnes retraitées ou en situation financière difficile ont de la peine à payer leurs impôts et cela engendre de plus en plus de demandes de prestations complémentaires.

350 Je suis une enseignante qui a 35 ans de métier. Des camps à CHF 15.- par jour j'en ai organisé plus d'une dizaine. Nous ne sommes pas toujours obligés de faire des camps qui coûtent très chers ou partir dans des pays où nous ne connaissons pas la langue ni la culture. Je souhaiterais qu'il y ait une réflexion pédagogique sur ces camps.

Monsieur le Président

Merci de rester dans le sujet du vote consultatif et de ne pas débattre sur la manière d'organiser des camps.

Monsieur Lucien Ecoffey

360 Nous donnons un budget aux collèges. Même si nous décidons de diviser le budget par trois, nous ne métrisons pas les camps. Si le collège veut envoyer une délégation de 10 personnes à Las Vegas, il pourra le faire. Nous pouvons uniquement décider le budget, pas la fréquence ou la destination des camps.

Monsieur Bertrand Clot

Je pense que la solution B pourrait très bien convenir. Il n'y aurait pas de conséquence directe sur la participation des communes mais des conséquences indirectes.

N'oublions pas que les écoles peuvent percevoir jusqu'à CHF 16.- de participation journalière des parents pour les camps obligatoires. Il s'agit du montant équivalent aux repas.

Monsieur David Bailly

370 Sur le principe, je comprends bien la proposition de Monsieur Ecoffey. Par contre, sur le fond, je trouve que ce n'est pas forcément notre rôle de nous positionner sur le budget de l'ASIRE. Le Conseil a donné sa confiance à deux membres du conseil pour nous représenter à l'ASIRE. Ces personnes connaissent le dossier et ont toutes les clés en mains pour prendre la bonne décision.

Monsieur Christian Noverraz

En lisant les résultats financiers 2018 de l'ASIRE présentés dans le document de Monsieur Ecoffey, par rapport au budget prévu en 2018 pour les camps et activités je constate qu'environ CHF 85'000.- n'ont pas été dépensés sur deux ans de suite.

Est-ce que les CHF 16.- par jour et par élève sont pris en considération dans ces chiffres ?

Il y a trois jours le Conseil fédéral a décidé d'augmenter les indemnités jeunesse et sport pour les camps scolaires de CHF 7.60 à CHF 12.- par jour et par élève.

380 La variante B paraît parfaitement opportune.

Monsieur François Zürcher

Je remercie Monsieur Ecoffey pour sa proposition de nous associer à cette prise de position. S'il n'existe pas de procédure sur cette pratique et s'il n'est pas possible de donner des instructions aux délégués d'associations intercommunales ce n'est pas pour rien. Lorsque nous votons un préavis en séance de conseil, nous avons pu étudier des chiffres précis et poser des questions au préalable. Un délégué dans une association intercommunale doit prendre position sur la base d'un budget clair et complet. Nous ne pouvons pas faire ce travail ici sur la base de quelques considérations. Comme l'a dit Monsieur David Bailly, je pense qu'il faut qu'ils fassent leur travail et nous serons derrière eux.

390 *Madame Carine Delpierre, Municipale*

Comme l'a dit Monsieur Ecoffey, l'ASIRE possède un excédent confortable. Cet excédent est redistribué aux communes. Les camps de 10^e et 11^e année sont parmi les camps les plus chers dans le cadre de la scolarité obligatoire. Ils partent de plus en plus loin.

Monsieur Michel Allaz

Il faut quand même savoir que pour ces camps de 10^e et 11^e année, les élèves participent à la recherche de fonds pour financer leur voyage. Ma fille est partie à Athènes avec une classe, les élèves devaient chercher plus de CHF 300.- chacun, ils ont demandé aux parents les CHF 16.- par jour et l'ASIRE a mis CHF 150.- par élève.

Monsieur Pascal Prince

400 Monsieur Ecoffey nous demande un avis parmi trois propositions. Pouvons-nous nous contenter d'un vote consultatif ?

Monsieur le Président

Il n'existe pas de procédure pour ce vote consultatif. Il s'agit d'une pratique unique. Vous devez voter pour une des trois propositions ou vous abstenir.

Monsieur Claude Diday

Je remercie Monsieur Ecoffey pour son travail. C'est bien de voir des délégués qui prennent leurs tâches à cœur. Si nous pensons que les camps sont utiles et qu'ils doivent se faire, alors je vous encourage à voter pour la solution B. Ce que nous économisons sur la jeunesse, nous le retrouvons plus tard dans la police et les prisons.

410 *Monsieur Jean-François Métraux*

Est-ce que l'ASIRE a une bonne politique des camps ? Ils doivent peut-être se poser la question de savoir ce qu'il faut faire dans un contexte un peu plus modeste. Je pense que nos délégués peuvent pousser à la réflexion.

Monsieur Hervé Pittet

Si une proposition ressort, est-ce celle-ci que nos délégués vont décider de voter ? Est-ce que les délégués peuvent nous communiquer leur préférence entre ces trois propositions ?

Monsieur Lucien Ecoffey

420 L'ASIRE n'organise pas les camps et n'a donc pas les moyens de recommander des destinations ou des orientations pédagogiques. Ce que nous souhaitons c'est avoir une orientation stratégique pour notre vote. Etant parents, nous sommes divisés entre la compensation totale ou se diriger vers quelque chose de raisonnable qui sera vraisemblablement la proposition du Comité directeur (Codir) de l'ASIRE qui consiste à compenser en partie la perte de la participation des parents.

Je parle en mon nom personnel, je n'engage ni Madame Frey, ni Madame Delpierre, je suis pour la solution B. J'apprécie beaucoup la confiance que vous m'accordez et que vous me témoignez ce soir.

Monsieur Claude Diday

430 Le budget est un outil de travail. C'est l'expression financière d'une politique ou d'une stratégie menée en avant. Donc si nous ne comprenons pas ce que nous faisons avec ce budget, nous le refusons. On donne de l'argent pour faire quelque chose que nous connaissons.

Vote sur la proposition de Monsieur Ecoffey relative à un vote consultatif sur la position du Conseil Communal de Bottens sur le budget de l'ASIRE attribué aux camps et aux courses

- 440
- Variante A : 1
Maintien du budget "camps et activités" au même niveau que les années précédentes.
 - Variante B : 24
Augmentation du budget "camps et activités" avec conséquences sur le résultat de l'ASIRE mais sans conséquence directe sur la participation des communes.
 - Variante C : 0
Compensation totale de l'absence de participation financière des parents même si cela doit augmenter de façon directe la participation financière des communes.
 - Abstention : 15

Monsieur le Président

450 C'est important que les délégués aux associations intercommunales relatent au Conseil ce qui s'y passe. C'est d'ailleurs pour ceci que les rapports présentés en fin d'année ont été instaurés au sein du Conseil communal de Bottens. Je salue la transparence dont a fait preuve Monsieur Ecoffey sur le sujet que nous venons de traiter. Néanmoins, il paraît impératif que cette pratique du vote consultatif ou de toutes autres démarches allant dans ce sens doivent rester de l'ordre de l'exceptionnel. Faute de quoi il faudrait multiplier le nombre de séance du Conseil communal afin de traiter ces sujets.

La répétition de ce genre de démarches aurait pour conséquences de venir discréditer complètement la base et le fonctionnement des associations intercommunales et de leurs délégués, c'est-à-dire la délégation de compétence.

460 8. Elections statutaires**Election de la Présidente**

Madame Graber Annelise est élue tacitement par acclamation.

Election du Vice-Président

Monsieur Bailly Sébastien est élu tacitement par acclamation.

Elections des scrutateurs

Madame Schärliq Emmanuelle et Monsieur Dondénaz Yves sont élus tacitement par acclamation.

Elections des suppléants

470 Monsieur Martin Nicolas et Monsieur Panchaud Cédric sont élus tacitement par acclamation.

9. Propositions individuelles et divers

Madame Brigitte Caboussat

Remercie vivement le bureau du Conseil pour l'organisation de la sortie 2019 ainsi que Michel Allaz pour la gestion du four à pain avec les boulangers sympas. Ils ont préparé trois pâtes différentes : à pain, à tresse et à pizza. Chacun a pu repartir avec ses confections.

Adrien Grisendi

480 Est-il possible d'installer un miroir à la sortie du Chemin de Mandou pour une meilleure visibilité lorsqu'on se lance sur la route de Thierrens ?

Monsieur le Syndic

Merci de nous fournir un plan avec l'emplacement exact. Nous soumettrons votre demande à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Monsieur Bertrand Clot

Vous pouvez signer la pétition pour une une fermeture raisonnée et raisonnable de la RC 501. Le texte est le même que l'interpellation/résolution.

Madame Annelise Graber

Pour les intéressés, il reste de la documentation sur les forêts distribuée par Monsieur Rapin, garde forestier, lors de notre sortie du 24 mai 2019.

Monsieur le Président

Les prochaines manifestations du village :

1 août : Fête Nationale organisée par la jeunesse de Bottens

31 août : Tournoi de pétanque organisé par la Bottanaise

6 septembre : Raisinée (fête de la patate) au terrain de foot

7 septembre : Fête de la patate avec souper à la salle polyvalente

7 octobre : Séance du Conseil communal à 20h00

500 *Madame Patricia Riva*

La réception des nouveaux habitants ne se fait plus en même temps que la raisinée, je vais modifier les informations sur le site de la commune.

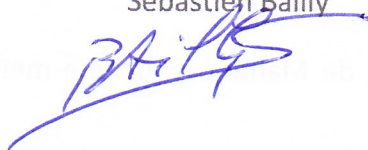
La séance est levée à 20h50.

Procès-verbal approuvé par le Conseil le 7 octobre 2019.

Au nom du bureau du Conseil communal

510

Le Président
Sébastien Bailly



La secrétaire
Audrey Kalbfuss

